

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
BOULOGNE SUR MER

COMMUNE DE COLEMBERT

CANTON DE
DESVRES

62142

Le 2 avril 2020

Téléphone : 03.21.33.30.88

Télécopie : 03.21.32.36.32

e-mail : communedecolembert@wanadoo.fr

site internet : www.colembert.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES CORONAVIRUS

MAIRIE

En raison des directives gouvernementales prises face à l'épidémie de COVID 19, la mairie est fermée au public.

Pour les urgences et les demandes particulières vous pouvez téléphoner au **03 21 33 30 88** ; une permanence est assurée.

L'accès aux espaces et aux locaux communaux est interdit jusqu'à nouvel ordre.

L'accès au cimetière est limité en respectant les gestes barrière et la distance d'au moins 1m entre chacun.

CONSIGNES ET AUTORISATIONS

Les informations officielles sont quotidiennement actualisées sur le site de la commune.

Vous y trouverez le modèle d'attestation dérogatoire obligatoire pour les sorties (reproduit au verso du document), les consignes sanitaires et les informations relatives aux aides que peuvent solliciter les responsables des entreprises.

PERSONNES AGEES ou ISOLEES

Si vous avez besoin d'une aide pour effectuer vos courses alimentaires de première nécessité ou vous procurer des médicaments, vous pouvez appeler le **03 21 33 30 88**

Nous vous mettrons en relation avec une personne du village qui s'est portée volontaire pour vous aider, **en respectant strictement les gestes barrière.**

COLLECTE DES DECHETS

Les poubelles continuent d'être ramassées suivant le calendrier prévu par les services de la CCDS.

La déchetterie est fermée au public pour une durée indéterminée.

Les contenants en verre (bouteilles), doivent être déposés **DANS** les bennes prévues à cet effet.

La benne à déchets verts n'étant plus vidée, **tout dépôt est dorénavant INTERDIT**, jusqu'à nouvel ordre.

FERMETURE DE L'ECOLE

Du fait du confinement, les enseignants envoient par internet les cours et les devoirs que les enfants doivent réaliser.

Si vous rencontrez un problème matériel n'hésitez pas à contacter la mairie.

Nous essaierons de nous organiser afin que les enfants puissent effectuer leur travail et poursuivre au mieux leur cursus scolaire.